

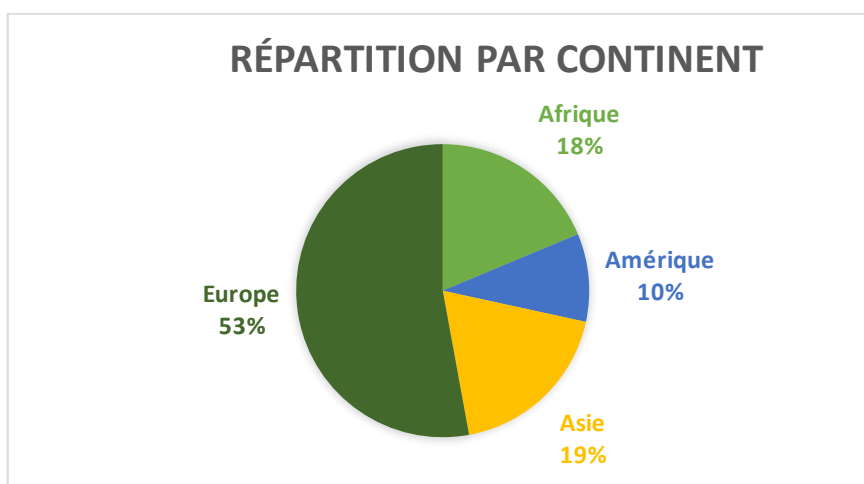
STATISTIQUES DE LA CCIP-CA AU 31 DÉCEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023, le rôle de la CCIP-CA comprend 231 affaires dont 97 recours en annulation de sentences arbitrales internationales et 9 appels en matière d'exequatur. Les Litiges du commerce international représentent ainsi un peu plus de la moitié du contentieux de la chambre, l'arbitrage international, avec 106 affaires, représentant 46% de son activité.

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, la CCIP-CA a publié 83 arrêts: 48 arrêts en matière d'arbitrage (soit 58% des arrêts rendus sur cette période) et 35 dans les autres contentieux du commerce international au fond (soit 42%).

La durée moyenne générale des procédures devant la CCIP-CA, toutes matières confondues, est de 16 mois. Pour les affaires relevant du domaine de l'arbitrage, cette durée moyenne est de 19 mois et pour les autres contentieux au fond elle est de 11 mois.

Les parties sont originaires de 23 pays différents. La répartition par continent est la suivante, tous types de litiges confondus : 53% en provenance d'Europe (représentant 23 pays), 19% du continent asiatique (représentant 16 pays), 18% du continent africain (représentant 10 pays), et 10% du continent américain (représentant 6 pays).



Pour l'Europe, la répartition en dehors de la France est assez uniforme, de nombreux pays étant aux alentours de 3-5%. Pour l'Amérique, les ressortissants américains sont les plus représentés (6,5%). Pour l'Afrique, deux pays sont à presque 5% : le Cameroun et l'Etat de Libye. En Asie, les pays sont de manière générale faiblement représentés en dehors des Philippines (presque 6%).

